

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2021

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4378)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 45

présenté par

Mme Bagarry, M. Julien-Laferrière, M. Orphelin, M. Taché, Mme Forteza, Mme Gaillot et
Mme Cariou

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« juin »,

le mot :

« mai ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 8 de la proposition de loi n° 4110 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques, qui vise à avancer du 1^{er} juin au 1^{er} mai, la date du délai de dépôt du projet de loi de règlement.

Par parallélisme des formes, cet amendement propose de procéder à la même date de dépôt afin que les conditions du contrôle parlementaire s'effectuent dans les mêmes termes, pour le projet de loi de règlement et pour le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale.